

**NOTE DE SYNTHÈSE**  
**COMPTE ADMINISTRATIF 2023**  
**RESIDENCES LOGEMENTS POUR PERSONNES AGEES**  
**BUDGET ANNEXE AU CCAS DE MARCK**

## SOMMAIRE

### Introduction

#### 1. Section d'exploitation

1.1. Les recettes d'exploitation

1.2. Les dépenses d'exploitation

#### 2. Section d'investissement

#### 3. Résultats de l'exercice

## Introduction

L'article 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le compte administratif rend compte, annuellement, des opérations budgétaires exécutées et constate les résultats comptables de l'exercice écoulé.

Il est constitué de deux sections, exploitation et investissement. Contrairement au budget primitif, il n'y a pas d'obligation d'équilibre pour ce document.

Le budget Résidences Logements pour Personnes Âgées est un budget annexe au CCAS de Marck. La section d'exploitation retrace toutes les recettes et les dépenses courantes liées à la gestion de résidences destinées exclusivement à usage locatif de logements foyers au profit de personnes âgées.

La section d'investissement retrace les programmes d'investissement en cours et/ou à venir.

Le budget Résidences Logements pour Personnes Agées pratique le rattachement des charges et des produits à l'exercice.

Il sera présenté, par le biais de ce document, les résultats de l'exercice 2023.

La gestion de la résidence « Les Thermes » par le CCAS de Marck prévue initialement courant le dernier trimestre 2023 a été reportée en février 2024. De ce fait, seules les dépenses de personnel ont été constatées sur l'exercice 2023.

## 1. Section d'exploitation

La section d'exploitation permet d'assurer la gestion courante.

### 1.1. Les recettes d'exploitation

Pour l'exercice 2023, les recettes d'exploitation s'élèvent à 7 728 € (hors excédent reporté). Il s'agit de la subvention communale.

### 1.2. Les dépenses d'exploitation

Pour l'exercice 2023, les dépenses d'exploitation s'élèvent à 7 728 €. Il s'agit de charges de personnel.

## 2. Section d'investissement

A l'inverse de la section d'exploitation qui implique des recettes et des dépenses récurrentes, la section d'investissement comprend des recettes et des dépenses définies dans le temps en fonction des différents projets du budget Résidences Logements pour Personnes Âgées.

En 2023, il n'y a pas eu de dépenses ou de recettes sur la section d'investissement.

## 3. Résultats de l'exercice

	Investissement	Exploitation	TOTAL
Dépenses 2023	0,00	7 728,23	7 728,23
Recettes 2023	0,00	7 728,23	7 728,23
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE 2023</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES (001 et 002)	0,00	500,00	500,00
<b>RESULTAT DE CLOTURE 2023</b>	<b>0,00</b>	<b>500,00</b>	<b>500,00</b>
Restes à réaliser en dépenses	0,00		0,00
Restes à réaliser en recettes	0,00		0,00
<b>RESULTAT CUMULE DE L'EXERCICE 2023</b>	<b>0,00</b>	<b>500,00</b>	<b>500,00</b>